

# Le Petit Roannais

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

**ABONNEMENTS :**  
Loire et dép. limitrophes. . . . . 5 fr.  
Autres départements. . . . . 7 fr.  
(Etranger, le port en sus)  
Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois

**BUREAU DE VENTE : RUE DE LA SOUS-PREFECTURE, 25**  
Dépôts chez les Libraires

**REDACTION et ADMINISTRATION : Rue de la Sous-Prefecture, 25**  
**ROANNE**

**Directeur-Gérant et Rédacteur en Chef**  
**JULES BERLAND**

## ANNONCES :

Chronique locale. . . . . 2 fr.  
Réclames. . . . . 2 fr.  
Annonces anglaises. . . . . 50

Les annonces sont reçues à Roanne, rue de la Sous-Prefecture, 25.  
Id. à St-Etienne, rue St-Catherine, 6.  
Id. à Lyon, rue Confort, 14.  
Id. à Paris, MM. Aubourg et Cie, place de la Bourse, 10.

## COMMISSION DU BUDGET

On a dit de la présidence de la commission du budget que trois compétiteurs, MM. Wilson, Allain-Targé et Rouvier se la disputeraient et que c'est un quatrième larron, M. Sadi-Carnot, qui l'obtint. Ce propos est quelque peu irrévérencieux, mais il donne une idée assez exacte de ce qui s'est passé.

Nous recevons, à ce sujet, la lettre suivante :

Paris, 8 mai.

L'échec de M. Wilson était certain. En effet, l'attitude qu'il a prise depuis quelque temps, la campagne entreprise par certains journaux, non pas peut-être sous sa direction, mais, à coup sûr, avec son approbation tacite, son hostilité déclarée en face du ministère actuel, tout faisait prévoir l'échec d'une candidature qui, pour n'avoir pas été posée officiellement, n'en subsistait pas moins.

C'est donc pour des raisons purement politiques que le nom de M. Wilson a été écarté.

Pour M. Allain-Targé, les motifs sont absolument différents. L'ancien ministre des finances se trouve, politiquement parlant, en parfaite conformité de vue avec le ministère présidé par M. Jules Ferry. Sa compétence en matière de finances est incontestable. Mais les opinions financières qu'il professe, le système qu'il a, maintes fois, préconisé dans les discussions touchant au budget se trouvent en opposition complète avec le système d'après lequel est établi le budget de M. Tirard. Il était difficile de choisir comme président de la commission précisément celui dont les théories s'écartent le plus de celles du ministre des finances, notamment en ce qui concerne les négociations avec les grandes Compagnies.

Quant à M. Rouvier, dont il est impossible de méconnaître les capacités et le talent d'orateur d'affaires, il se trouvait, comme M. Wilson, trop éloigné du ministère, surtout sur le terrain politique, pour que sa candidature eût sérieusement chance de succès.

C'est pourquoi, l'entente ne pouvant se faire sur aucun de ces trois noms, il a été nécessaire de chercher un terrain de conciliation. M. Sadi-Carnot avait obtenu 10 voix, c'est-à-dire deux de plus que MM. Rouvier et Allain-Targé et six de plus que M. Wilson. L'ancien ministre des travaux publics ne compte que des amis dans le ministère. Depuis plusieurs années, il fait partie de la commission du budget. Chargé, pendant son passage aux affaires, de l'application du programme Freycinet, mais reconnaissant l'urgence qui s'impose d'apporter la plus sage mesure dans l'exécution des grands travaux, sa candidature semblait à la fois la plus raisonnable et la plus sûre.

Entre les deux tours de scrutin, l'accord s'est établi sur son nom.

Ainsi donc, l'élection du président de la commission du budget, constituée pour le cabinet, au double point de vue politique et financier, un avantage sérieux ; résultat important, si l'on songe qu'une commission de cette importance peut, en des circonstances données, telles que les négociations avec les grandes Compagnies de chemin de fer, apporter au Gouvernement un concours des plus efficaces.

Ce concours ne fait aucun doute. La certitude que la commission et le cabinet vont marcher d'accord a peut-être même exercé déjà une salutaire influence. Qui sait, en effet, si ce n'est point à elle que

M. Raynal, ministre des travaux publics, doit d'avoir pu annoncer hier matin à ses collègues du cabinet l'imminence de la signature de conventions avec deux grandes Compagnies ?

Mais ce dont il y a lieu de se féliciter surtout, c'est la ferme résolution dont la commission est animée en ce qui concerne l'inauguration d'une ère de prudence et d'économies.

« Nous aurons, disait hier M. Sadi-Carnot en ouvrant la séance de la commission, nous aurons à exercer, au point de vue financier, un contrôle rigoureux sur les projets, à faire une étude attentive des conséquences de toutes les propositions qui se produisent en dehors de la loi de finances et à réclamer de la Chambre les plus grandes réserves en matière de créations et d'organisations nouvelles appelées à imposer au Trésor des charges permanentes. »

En dénonçant de la sorte la multiplicité des projets, M. Sadi-Carnot a mis le doigt sur la plaie. Un gouvernement placé en face d'une Chambre élue au scrutin universel n'est que trop sollicité de toutes parts. Autant de grands travaux à entreprendre que de circonscriptions électorales ! Aucun budget n'y suffirait. La commission que préside M. Sadi-Carnot aura rempli son premier et son plus important devoir si, intervenant entre le Gouvernement et les solliciteurs qui l'assiègent, elle se fait la gardienne jalouse et méticuleuse des finances publiques.

Il n'y a pas à dire, il faut déceler, comme disait un médecin au vieux Louis XVIII, en une tout autre matière, il est vrai.

## INFORMATIONS

### Intérieur

#### MOUVEMENT JUDICIAIRE

Un grand mouvement judiciaire est en préparation en ce moment au ministère de la justice.

Il comprendra notamment les nominations de MM. Huteau, conseiller à la cour de Dijon, et Bagnérès, vice-président au tribunal de la Seine, comme conseillers à la Cour de Paris.

Ce dernier serait remplacé comme vice-président, par M. Ragobert, qui a été nommé depuis quelques mois juge au même tribunal.

#### NOMINATIONS MILITAIRES

Par décision ministérielle, les généraux dont les noms suivent ont été désignés pour inspecter, en 1883, les écoles militaires indiquées ci-après :

Le général de division Dayot, duc d'Auerstedt, commandant le 10<sup>e</sup> corps d'armée : l'Ecole spéciale militaire et le Prytanée militaire ;

Le général baron Berge, commandant la 12<sup>e</sup> division d'infanterie : l'Ecole normale de tir du camp de Châlons ;

Le général Dutaure de Bessol, commandant la 28<sup>e</sup> division d'infanterie : l'Ecole régionale de tir de la Valbonne ;

Le général Frémont, commandant la 18<sup>e</sup> division d'infanterie : l'Ecole régionale de tir du camp du Ruchard ; le général Sabatier, commandant le département de la Seine et la place de Paris : l'Ecole normale de gymnastique de Joinville-le-Pont.

#### SYNDICATS PROFESSIONNELS

M. Léon Roque, député de l'Allier, a développé, dans la commission des syndicats pro-

fessionnels, un contre-projet. Il propose qu'on soumette à la Chambre deux lois : la première serait la reproduction textuelle de la loi adoptée par le Sénat : la deuxième contiendrait les améliorations ou dispositions complémentaires que la Chambre, conformément à l'avis de la commission, croira devoir admettre.

La première, si la Chambre la votait telle quelle, pourrait être promulguée et entrer en vigueur tout de suite. Les syndicats pourraient s'organiser immédiatement. La deuxième serait seule transmise au Sénat.

M. Roque a fait observer qu'en renvoyant au Sénat à la fois les dispositions sur lesquelles la Chambre et le Sénat sont d'accord, et celles que la Chambre veut introduire dans la loi, on s'expose que dans deux ou trois ans rien ne soit fait.

#### LE TONKIN

Le ministre de la marine doit conférer aujourd'hui avec la commission de la Chambre chargée du projet sur l'expédition du Tonkin. Il doit fournir à cette commission tous les détails sur l'exécution de l'entreprise au point de vue matériel, comme le ministre des affaires étrangères a fourni les détails au point de vue politique.

#### DEUX INTERPELLATIONS

On annonce, comme devant être très prochaine, une interpellation sur les manuels, qui serait faite par M. Fournier, du Cher, peut-être même par le duc de Broglie.

Il est également question d'interpeller le garde des sceaux au sujet d'une lettre écrite par lui à Mgr l'évêque d'Aix, lui enjoignant de déplacer trois desservants de son diocèse.

#### ELECTION LEGISLATIVE

Le comité conservateur de Lyon a désigné M. Arcis comme candidat au siège de député vacant par la démission de M. Varambon. M. Arcis est avocat du barreau de Lyon, et il a été rédacteur en chef du *Nouveliste*. Par une longue lettre adressée au comité conservateur, il a déclaré accepter la candidature qui lui était offerte.

Ses concurrents restent, jusqu'à présent : M. Thevenet, avocat, président du Conseil général et patronné par le Comité central républicain ; M. Debolo, conseiller général radical, et M. le docteur Monteillet, socialiste revisionniste.

#### POURSUITES CONTRE M. PALOTTE

La commission relative à la demande d'autorisation de poursuites contre M. Palotte s'est réunie hier à une heure. Elle a constitué son bureau en nommant président M. Robert de Nassy et secrétaire M. Merlin.

#### COURONNEMENT DU CZAR

M. Waddington part demain soir pour Moscou, avec Mme Waddington. Le général Pittié et la mission qui accompagnera M. Waddington ne quitteront vraisemblablement pas Paris avant le 14 du courant.

#### LE GAZ A PARIS

Le président de la chambre syndicale des tissus a communiqué à l'*Intransigeant* une lettre adressée par lui au directeur de la Compagnie du gaz, déclarant qu'il se trouve suffisamment garanti par l'arrêté de M. le préfet de la Seine, qui réduit le gaz de 30 centimes à 25 centimes pour les consommateurs et de 15 centimes à 12 centimes 1/2 pour la Ville, et qu'à partir du mois de juin il refusera tout paiement au delà de 25 centimes.

L'*Intransigeant* dit également avoir reçu de la Ligue de l'intérêt public une lettre lui donnant avis « qu'elle prend en main, afin d'unifier la résistance, et la charge de toutes les mesures à prendre pour avoir judiciairement raison des illégitimes prétentions de la Compagnie du gaz. »

#### EXPOSITION INTERNATIONALE D'ELECTRICITE

Le ministère des postes et télégraphes fait publier l'avis suivant, concernant l'exposition internationale d'électricité de Vienne :

« L'exposition devant s'ouvrir le 1<sup>er</sup> août prochain, il est indispensable que les industriels et inventeurs français qui voudraient y participer fassent parvenir sans retard, au ministère des postes et télégraphes, direc-

tion du cabinet et du service central, 1<sup>er</sup> bureau, leurs demandes d'admission, accompagnées d'une esquisse aussi exacte que possible de leur projet d'installation, afin que les emplacements et surfaces nécessaires à la section française soient réservés en temps utile. »

#### SUPPRESSION DE TRAITEMENT

Le ministre des cultes vient de prendre un arrêté supprimant le traitement du curé de la commune de Silignat (Tarn), pour avoir attaqué en chaire les lois et les fonctionnaires de la République, et pour avoir fait brûler des exemplaires d'un manuel d'instruction morale et civique.

#### FIÈVRE MUQUEUSE

Une invasion de fièvre muqueuse s'est produite à la caserne et au lycée de Guéret.

Les élèves du lycée sont momentanément renvoyés dans leur famille ; des mesures vont être prises pour les soldats.

#### NÉCROLOGIE

On annonce la mort de M. Ernest Gréllier du Fougereux, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et à la Législative de 1849. Dans ces deux Assemblées il siégea à l'extrême droite. Au coup d'Etat, il protesta avec ses collègues, à la mairie du dixième arrondissement, fut arrêté et conduit au fort de Vincennes. Depuis, il resta le chef du parti légitimiste dans la Vendée, tout en se tenant en dehors de la vie parlementaire. M. Gréllier du Fougereux était né le 4 mai 1804.

## Extérieur

### ALSACE-LORRAINE

M. Kablé, député de Strasbourg, a déposé au Reichstag une proposition tendant à la suppression de la dictature en Alsace-Lorraine.

Il se pourrait que la question fut traitée par la Chambre allemande dans le courant de la présente semaine. Si le débat ne peut s'engager dans un temps aussi rapproché, il aura certainement lieu dans une des premières séances qui suivront les vacances de la Pentecôte.

### ALLEMAGNE

Le *Gaulois* publie une dépêche de Berlin annonçant que M. de Bismarck est gravement malade.

Le traité de commerce entre l'Allemagne et l'Italie a été signé samedi dernier. Il est conclu sur la base du traitement de la nation la plus favorisée. Il contient en outre quelques concessions sur les articles du tarif. Le traité est conclu pour dix ans, mais les parties contractantes se sont réservé le droit de le dénoncer avant l'expiration des dix années stipulées.

### ANGLETERRE

Le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse a été secrètement prévenu de l'arrivée de deux navires américains suspects.

Leurs équipages seraient composés de fédérés.

Ces bâtiments porteraient des torpilles et des machines explosibles pour faire sauter les navires marchands le 14 mai, jour fixé pour l'exécution des assassins de Phoenix-Park.

M. Bradlaugh, après le vote qui vient de le chasser de la Chambre, annonce qu'il va organiser plusieurs meetings à Northampton en vue de rentrer à la Chambre des communes.

### AUTRICHE

Le conseil municipal de Vienne a voté une somme de 10,000 florins pour le monument projeté à la mémoire du compositeur Mozart.

La plus grande partie de la ville de Koniginhof (Bohême), vient d'être détruite par un incendie.



## LES ENFANTS ABANDONNÉS

La question des enfants abandonnés est autrement urgente et surtout autrement morale que la loi sur les récidivistes qui va frapper des victimes de notre état social.

Le projet de loi sur les enfants abandonnés et sur ceux que la naissance paternelle protège insuffisamment ou mal frappé en plein la récidive, attendu qu'il a pour but de soustraire l'enfant à l'obligation de commettre la première faute.

C'est à dessein que nous disons « l'obligation » car l'enfant qui a faim, qui a froid, qui n'a pas de gîte ou qui est maltraité, cherche naturellement à manger, à se vêtir et à se soustraire par le vagabondage aux privations et aux mauvais traitements.

La société a-t-elle le droit de faire un crime à ces malheureux d'une situation dont elle est la première responsable ?

Quelle belle œuvre pour des législateurs que celle qui consisterait à instruire et à protéger ces pauvres êtres dont le crime le plus souvent est d'être arrivés en trop grand nombre dans la même famille ! Les uns sont errants, livrés à leurs propres instincts parce que les parents sont obligés de quitter leur réduit dès le matin pour ne rentrer que fort tard dans la soirée épuisés par un labeur continu ; d'autres, les orphelins, sont exploités et, sous prétexte de charité, soumis à des travaux excessifs dans des établissements qui spéculent sur leurs forces naissantes et leur font faire concurrence aux travailleurs libres ; d'autres enfin sont exploités et maltraités par leurs propres parents.

On tonne aujourd'hui contre les récidivistes, et cependant si nos ministres, nos députés et les journalistes qui se montrent si imposables, n'avaient pas connu dans leur enfance les caresses d'une mère, les soins constants du chef de la famille, les bienfaits de l'éducation et de l'instruction, pourraient-ils affirmer que la loi qu'ils font aujourd'hui ne les frapperait pas et que, au lieu d'être les orateurs écoutés de la Chambre, ils ne seraient pas les fanfarons du crime à l'île Neu ?

La loi de protection de l'enfance s'impose et nous sommes heureux de la voir se produire au Sénat. Nous la demandons au nom de la dignité humaine, au nom des devoirs sociaux ; mais nous la voulons large, afin que ses résultats soient féconds. Les questions budgétaires ne doivent même pas être soulevées dans une question semblable, car, ainsi que l'a dit l'honorable M. Roussel « la loi de protection de l'enfance est en réalité une loi d'économie ».

Ce que les enfants coûteront à protéger sera bien moindre que ce qu'ils coûteraient en prison.

Le gouvernement qui demande douze millions pour la transportation des récidivistes ne veut rien donner pour la protection de l'enfance, mais il faut espérer que les Chambres feront au moins une fois une bonne action et un acte d'indépendance en votant les crédits nécessaires à la protection de l'enfance.

AMOUROUX.

## LE MODÉRATEUR DE L'EUROPE

La Gazette générale de Vienne consacre à la question de la Triple alliance au point de vue de la France un article important dont voici la conclusion :

« Nous autres Autrichiens, nous avons mille raisons de désirer que la France reste forte et puissante. Cela est nécessaire au maintien de l'équilibre européen.

L'effacement de la France signifierait deux choses : la domination absolue de l'Angleterre dans la Méditerranée, et la domination non moins absolue de la Russie et de l'Allemagne sur le continent. Or, ces deux éventualités ne répondent à aucun de nos intérêts : un contrepoids est indispensable.

« Une France forte est pour ainsi dire le régulateur du mouvement européen. Le relèvement de la France constitue la meilleure garantie que la politique de Berlin restera modérée. Une France puissante doit être considérée comme un appui précieux pour les intérêts pacifiques de l'Autriche-Hongrie. »

## Le Régime commercial

Austro-français

Dans les premiers mois de l'année dernière, le traité qui réglait précédemment les relations commerciales entre la France et l'Autriche-Hongrie étant échoué, une convention commerciale provisoire fut conclue entre les cabinets de Paris et de Vienne ; la durée en était fixée à une année. D'un commun accord, les deux gouvernements ont reconnu l'opportunité de prolonger cette durée et de maintenir pendant près d'une année encore ce régime temporaire. En vertu d'un arrangement portant la date du 28 avril dernier, le délai consenti de part et d'autre s'étend jusqu'à fin février 1884.

C'est sur cet arrangement que la Chambre des députés autrichiens était appelée hier à se prononcer ; elle l'a ratifié par son vote, ainsi que nous l'avons annoncé.

La Correspondance politique de Vienne expliquait avant-hier que les retards apportés à l'ouverture des négociations entre la France et l'Autriche-Hongrie, en vue d'un règlement définitif des relations commerciales, n'avaient que des causes exclusivement extrinsèques : d'une part, le gouvernement français est surtout préoccupé des questions de politique intérieure ; d'autre part, le gouvernement austro-hongrois avait tout avantage à expérimenter le nouveau tarif douanier adopté le 25 mai 1882 par les deux parlements de la monarchie.

L'arrangement du 28 avril dernier stipule d'ailleurs que les cabinets de Paris et de Vienne s'engagent à ouvrir, en octobre 1883, des négociations pour la conclusion d'un traité de commerce définitif.

## Les Bonapartistes révisionnistes

Nous avons dit quelques mots du conciliabule bonapartiste qui s'est tenu di-

manche dernier à Bordeaux, dans la salle de l'Alhambra. La Gironde en publie un intéressant compte rendu, d'où il ressort qu'il ne paraît pas avoir eu le succès qu'en attendaient ses organisateurs.

MM. Dréolle, Pascal et Georges Lachaud ont prononcé des discours dont nous avons suffisamment indiqué le sens ; ils ont tous trois conclu à la révision totale, qui seule peut délivrer la France d'un parlementarisme, « régime hybride, cause de tout le mal et d'où il ne peut sortir que des désastres », a dit M. Pascal.

Malgré le soin qu'on avait apporté dans le choix des convocations, quelques républicains se trouvaient dans la salle et n'ont pas laissé passer sans protestations les assertions parfois trop risquées des orateurs, notamment lorsque M. Pascal, parlant des dépenses croissantes de la République, a rappelé que le budget de l'instruction publique, aujourd'hui de 134 millions, était seulement de 37 millions sous l'empire.

A la sortie, les assistants ont trouvé une foule qui les a accueillis par les cris de : « Vive la République ! » et les a reconduits à l'hôtel où se tenait le banquet en les accompagnant d'airs assez irrespectueux. Ce banquet lui-même a été quelque peu refroidi par l'absence de M. G. Lachaud, obligé de partir subitement pour Tunis, et par le départ, au cours du dîner, de M. Dréolle, qui a dû expliquer que ses devoirs de député l'obligeaient de partir pour Paris.

On conçoit que le départ des principaux chefs bonapartistes ait glacé la réunion, qui s'est séparée sans enthousiasme après quelques toasts peu intéressants.

## CHRONIQUE DE ROANNE

### Conseil municipal

Le conseil municipal tiendra la deuxième séance de sa session ordinaire samedi prochain, à 8 heures.

Le même jour, la commission du budget se réunira à 8 heures 1/2 du soir à l'Hôtel-de-Ville.

### Bureau de bienfaisance

Le Bureau de bienfaisance de Roanne s'est réuni ce matin à l'Hôtel-de-Ville pour s'occuper de la comptabilité de cet établissement et statuer sur deux demandes formées pour les eaux thermales, qui avaient été ajournées.

### Société des pharmaciens

La Société des pharmaciens de la Loire s'est réunie ce matin à l'Hôtel-de-Ville de Roanne sous la présidence de M. Péronnet, pharmacien à Saint-Symphorien-de-Lay.

### Société des Courses

On travaille activement à l'aménagement de notre hippodrome. Une nombreuse équipe d'ouvriers est occupée à l'installation des tribunes et à divers autres ouvrages.

Rien ne s'opposera donc, nous l'espérons, à ce que l'inauguration ait lieu à la date fixée. Seulement, cette date est-elle absolument à l'abri de la critique ? N'est-elle pas un peu rapprochée de certaines autres journées de courses, et ne pourrait-on pas un peu l'avancer ? Qui empêcherait, par exemple, que les courses aient lieu le 14 juillet ?

Nous ne pensons pas que cette date puisse éveiller des susceptibilités exagérées, et l'on ferait salle comble, c'est certain.

Or, le maximum de recettes, pour une entreprise qui débute, c'est une sérieuse garantie de succès.

S'il en est temps encore, ce dont nous ne doutons pas, nous pensons que cette observation, qui nous a été faite par un grand nombre de personnes, mérite d'être prise en considération.

### Drapeaux des édifices publics

Un drapeau déchiré et couvert de blessures glorieuses sur les champs de bataille est digne de tous les respects, mais quel sentiment autre que le dégoût peut inspirer une guenille qui s'effiloche au vent depuis de longs mois, à travers laquelle on voit piteusement le jour et dont la teinte sale et indéfinissable semble réaliser l'idéal du sieur Ignatus Figaro !

Si c'est là de l'économie, elle nous semble singulièrement déplacée ; si c'est de la négligence...

Il existe aussi un autre subterfuge plus sordide et plus agaçant encore. Nous voulons parler de ces hideuses feuilles de tôle sur lesquelles un barbouilleur quelconque a déposé un peu de blanc de chaux, d'ocre rouge et de bleu de lingé, et qu'on accroche sur certains édifices publics.

Quand il fait du vent, la machine grince et se secoue avec un bruit de batterie de cuisine.

Vraiment ces travestissements mesquins nous semblent peu faits pour inspirer le respect qu'ils devraient enseigner.

### Une cible

C'est très amusant évidemment d'avoir une belle cible placée à hauteur convenable, sur laquelle les coups se marquent tout seuls, et qu'on peut abattre à force d'adresse et de persévérance.

Seulement, quand cette cible est une plaque émaillée portant le nom d'une rue et qu'on est parvenu à la briser et à la faire dégringoler, c'est un plaisir coûteux.

Quatre gamins de 11 à 12 ans vont apprendre cette vérité à leurs dépens.

Ce sont les nommés Barthélemy Vargelon, Eugène Boisset, Stéphane Suchet, Jean Planohat, qui auront à comparaître pardevant le tribunal correctionnel de Roanne pour avoir brisé la plaque de la rue du Calvaire.

Puisque nous en sommes encore sur le chapitre des noms de rues, qu'on nous permette d'introduire une observation qui nous a été faite à plusieurs reprises.

Pourquoi avoir donné le nom de Denfert-Rochereau à une affreuse rue mal bâtie et mal entretenue quand on pouvait si facilement placer ce nom illustre dans une rue digne de le porter ?

### Arrestations

Il paraît qu'il est difficile de calmer l'ardeur avec laquelle les belles de nuit s'en prennent aux passants. Chaque jour, ou plutôt chaque nuit, on procède à de nouvelles arrestations.

Hier soir, ce sont les nommées Léonie Morvant et Eugénie Pouilly qui ont été invitées à passer au violon.

### Sources de Saint-Galmier

Les propriétaires de la source Noël, de Saint-Galmier, demandent à ce qu'elle soit déclarée d'intérêt public, conformément à la loi du 14 juillet 1856.

En même temps, ils demandent la fixation d'un périmètre de protection « pour sauvegarder les droits acquis et les intérêts de la région, que pourraient compromettre des travaux mal compris et sans direction ».

En conséquence, les formalités de publicité seront accomplies suivant la loi et un registre d'observations sera déposé aux mairies de Saint-Etienne, Roanne et Montbrison.

### Circulaire aux percepteurs

Le ministre des finances vient, par une circulaire, d'interdire aux percepteurs de servir d'intermédiaire pour l'achat de rentes

Famille du PETIT ROANNAIS 26

### LES BATAILLES DE LA VIE

## LA COMTESSE SARAH

PAR

Georges OHNET

V

Un fameux de curiosité de moins... Ah ! il s'y connaissait celui-là... On ne lui aurait pas fourré du Berlin pour du Saxe, ni du Chine moderne pour de l'ancien. Et comme il savait bien venir nous trouver chez le marchand de vins, après la vente, quand nous faisions la révision ! Il jetait ses vingt francs sur la table, comme tout le monde, et il disait : « Je suis ! Ah ! oui, on peut dire qu'il en était ! Un malin ! Et pas fier ! Tiens ! voilà Cantinet... Vous savez ? Cantinet de la rue de Châteaudun, qui fabrique des cheminées anciennes en bois sculpté... Ce diable-là a inventé un truc pour imiter les piqués des vers dans le bois... Il ira loin... »

Le baron avait d'abord feint de s'absorber dans une méditation profonde, pour avoir le droit de paraître ne pas entendre ce que lui disait l'Auvergnat. Mais celui-ci avait continué quand même :

— Monsieur le baron, vous qui aimez les

miniatures, passez donc au magasin, cette après-midi, j'ai reçu hier deux pièces que j'attribue à Petitot... Venez voir ça, la vue n'en coûte rien...

— Ah ! vraiment ? ne put s'empêcher de répondre l'homme du monde, aux prises avec sa passion et oubliant tout pour ne plus penser qu'à la possibilité de rencontrer une pièce rare.

— Deux merveilles, bien de l'époque, d'un émail exquis et d'une finesse de travail étonnante. Ce serait, l'une, le portrait de mademoiselle de Hauteville, et l'autre, celui de la Grande Mademoiselle, à ce que dit Stidier...

— Ah ! vous les avez montrées à Stidier ? dit le baron, fervent catholique, on se courbant sur sa chaise, car la sonnette tintait pour l'élévation. Et sa figure se rembrunit à la pensée que le fameux expert avait pu faire des offres à Doublemart, et lui donner des idées sur la valeur considérable de sa trouvaille.

— Vous savez bien que je ne lâche rien, sans que Stidier soit venu voir les objets. Il nous tient, cet oiseau-là ! C'est lui qui a les plus belles ventes et les plus forts clients. Nous sommes obligés de flatter deux avec lui... On peut dire qu'il écume le marché... sans compter qu'il est maître à l'Hôtel... Tenez ! il est là-bas, devant vous, au troisième rang, derrière la famille...

Le baron regarda vaguement dans la direction indiquée.

Dans l'obscurité tiède de l'église, tendue entièrement de noir, les cierges piquaient les points d'or de leurs flammes. Le catafalque,

entouré de brûle-parfums et flanqué, aux quatre coins, de statues en argent, disparaissait sous les couronnes. Une odeur de fleurs, fanées par la moiteur lourde de l'atmosphère, portait au cœur et étouffait. La voix pure d'un ténor chantait l'Agnus Dei, et vers la voûte de pierre, en ondes sonores, la mélodie montait pénétrante, amolissant les cœurs et ébranlant les nerfs. La psalmodie du prêtre arrivait aux oreilles, sourde et monotone, pendant que les enfants de chœur passant lentement, avec des genuflexions molles et profondes, jetaient d'un air ennuyé des regards du côté de la sacristie. Un pincement s'était fait entendre dans un bas-côté. C'était, dans une chapelle latérale, une mariée vêtue de moire bleue, un chapeau blanc sur la tête, un bouquet dans sa main gantée trop large, qui arrivait accompagnée de son époux, suivie des gens de la noce, au travers des tentures noires de la masse des morts.

Sous ses voiles de crêpe, dissimulée dans l'ombre Blanche priait ardemment pour le repos de son père. Elle avait voulu assister à la cérémonie. Et tremblante, les yeux pleins de larmes, sans se rendre compte de l'indifférence distraite de ceux qui l'entouraient, sans entendre les conversations qui s'échangeaient à mi-voix, elle s'excitait à la douleur, s'accusant amèrement d'avoir le cœur si vide pour ce père qu'elle avait à peine connu.

Un grand mouvement se fit à l'hôtel, et, par files, l'officiant et les prêtres qui l'accompagnaient s'avancèrent vers le catafalque, les coups de manche de hallebarde du suisse rythmant lugubrement leur marche. Quel-

ques répons, échangés au milieu du bruit des chaises, dérangées par l'assistance pressée de s'éloigner, et la foule commença à s'écouler, jetant, à coups de goupillon, d'un geste banal, l'eau bénite sur la bière, chacun se hâtant vers la sortie, clignant des yeux au grand jour de la rue, et respirant librement un air plus pur.

Mademoiselle de Cygne, accompagnée par Madeleine, monta dans une voiture de deuil et se rendit au Père-Lachaise où se trouvait la tombe de famille. La traversée de Paris, dans les rues animées et bruyantes, pleines de passants se rendant à leurs affaires, l'étonnait. Elle arriva au cimetière fatiguée comme si elle eût fait un long voyage, assista, la tête vide, à la descente brutale et grinçante du cercueil dans le caveau, étonnée de la régularité indifférente avec laquelle les ouvriers accomplissaient cette besogne quotidienne, écorcée par l'odeur de terre fraîchement remuée qui montait des sépultures préparées. N'ayant jamais considéré la mort que sous son aspect religieux, attendri et sévère, elle fut péniblement impressionnée par son aspect industriel et commercial.

Comme elle était loin des romans et consolants tableaux, derrière lesquels la religion dissimule l'horreur de la mort ! Ce n'était plus le détachement triomphant et heureux d'une âme, qui quitte le corps pour gagner les serènes hauteurs du ciel. C'était le lugubre et matériel ensevelissement du cadavre sous la pierre glacée, au milieu de l'indifférence ennuyée d'une banale assistance.

A suivre.



sur l'Etat, le renouvellement et le transfert des titres. Les intéressés devront désormais s'adresser directement aux trésoriers généraux.

#### Champ de tir

Pourquoi les troupes en garnison à Roanne ne font-elles jamais de tir à plus de 200 mètres ? C'est que la hauteur des buttes n'est pas suffisante.

Il serait pourtant utile que les soldats puissent exécuter les tirs à longue portée.

Le tir à 200 mètres est considéré comme peu avantageux à différents points de vue. Si nos soldats ont des armes dont la portée efficace et pratique varie entre 600 et 1,200 mètres, il serait bon de leur apprendre à s'en servir ; d'autant, bien entendu, que la dépense des cartouches est la même.

Si l'on donnait aux buttes de notre champ de tir une surélévation suffisante, on pourrait exécuter facilement le tir de 400 mètres, qui est le meilleur du fusil Gras.

#### Concours

Un concours sera ouvert à Paris, le mardi 26 juin prochain, pour un emploi d'ingénieur chargé des travaux, vacants à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers (Maine-et-Loire).

Aux termes du décret du 6 novembre 1873, portant organisation des écoles nationales d'arts et métiers, l'ingénieur est chargé, sous l'autorité du directeur, d'assurer l'exécution des programmes de l'enseignement théorique et pratique. Il seconde le directeur dans toutes les parties du service et le supplée ou le remplace, en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Le traitement minimum de ce fonctionnaire est fixé à 5,000 fr., et le maximum à 7,000 fr. En outre, il est logé à l'école, éclairé et chauffé aux frais de l'Etat.

#### Jurisprudence

La conférence des avocats s'est réunie hier, sous la présidence de M. le bâtonnier Oscar Palateau, pour discuter la question suivante : « Le commerçant qui, sur ses prospectus, imprime les tarifs d'un concurrent à côté des siens pour faire ressortir le prix avantageux de ses propres marchandises, se rend-il coupable de concurrence déloyale ? »

La conférence a adopté la négative.

#### Les viandes américaines

M. Hérisson, ministre du commerce, a annoncé hier à M. Peytral, député des Bouches-du-Rhône, qu'il allait donner des ordres pour que le simple contrôle de vétérinaires remplace, pour les viandes américaines importées en France, les inspections micrographiques.

#### Mairie de Charlieu

Voici la liste des travaux entrepris et terminés sous l'administration de M. Valorges, travaux qu'a rappelés avec éloge M. le sous-préfet en installant la nouvelle municipalité :  
Création d'un abattoir public... 52,241 66  
Elargissement et prolongement de la rue Saint-Philibert... 13,883 34  
Amélioration des rues Saint-Jacques et Guiches de Semur... 3,875  
Construction d'un bureau d'octroi... 4,000

Total... 80,000

Ce qui a fait l'objet d'un emprunt autorisé le 25 octobre 1880.

Création et construction d'une école laïque de filles, aucune n'existait auparavant ;  
Amélioration des traitements du personnel enseignant ;

Création de la société du Sou des écoles (M. Moncorge, président) ;

Création d'une caisse d'épargne, autorisée par décret du 2 avril 1880 ;

Amélioration de la route départementale n° 4, dans la traversée de Charlieu ;

Classement au route départementale du chemin d'intérêt commun n° 41 ;

Emprunt de 13,000 fr.

#### Pour cinq sous !

Saint-Germain-Laval. — On nous écrit que deux jeunes gens se sont pris de querelle, il y a quelques jours, au café D... pour la somme considérable de 25 centimes, et n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'aller voir la gendarmerie.

Sérieusement, y aura-t-il procès ?

### Chronique de St-Etienne

Saint-Etienne, le 9 mai.

C'est samedi qu'aura lieu au Grand-Théâtre la reprise de *Jacquou le menteur*, pièce en patois gaga, jouée sous la direction de Royet, membre du Caveau stéphanois et chansonnier bien connu.

Interprétée l'an dernier par la même troupe, cette pièce eut un vrai succès qu'elle obtiendra, nous en sommes convaincus, une fois de plus.

M. Royet chantera, en outre, quelques couplets de sa composition : *Le démoultion de Martheurey*.

Avis aux amateurs gagas.

Aux magnifiques journées de lundi et mardi a succédé soudain, dès hier soir, un véritable ouragan. Le vent a fait rage cette nuit et, ce matin, les nombreux nuages amoncelés par la tempête se changeaient en une pluie battante qui a duré près d'une heure.

Dans la matinée, le soleil s'est montré par intervalles, et le beau temps a semblé vouloir prendre le dessus. Mais le vent a recommencé à souffler, amenant un refroidissement sensible de l'atmosphère.

Marie-Emilie Coulandeau, âgée de 22 ans, précédemment fille de brasserie, avait plu à Antonin L..., jeune homme de 20 ans, qui fit des instances pour l'emmener chez lui, rue de Roanne, 9.

Marie-Emilie consentit, abandonna tablier et sacoches, et s'en vint vivre avec son nouvel amant.

La lune de miel a été de peu de durée. Avant-hier, soit regret, soit crainte d'un abandon, quelque diable aussi la poussant, la maîtresse de L..., pour parer à toute éventualité, s'empara d'une somme de 1,200 francs que possédait son amant.

Ce dernier n'a pas trouvé la chose à son goût et a déposé une plainte à la police. Voilà pourquoi, hier, les agents venaient désagréablement surprendre la peu délicate personne pour la conduire au poste. Marie-Emilie a, du reste, fait des aveux, un billet de mille francs et divers bijoux achetés avec le restant de la somme ayant été trouvés en sa possession.

Elle a été maintenue à la disposition de la justice.

#### Conseil municipal de St-Etienne

**Grand-Théâtre.** — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de la veille, M. Dupin demande que la salle du Théâtre, libre en ce moment, soit gratuitement accordée à des amateurs stéphanois qui désirent y jouer des pièces en patois.

M. le maire répond que cette autorisation sera donnée.

A ce propos, il communique une lettre de M. Perron-Derenève, directeur, qui sollicite l'autorisation de louer pendant l'été la salle du Théâtre à des troupes de passage.

Le conseil décide que l'administration municipale aura toute latitude nécessaire pour accorder cette faveur quand elle le jugera utile, mais sans laisser émietter sur les droits qu'elle s'est réservés pour les réunions, conférences, concerts, etc.

Le Conseil approuve ensuite le décompte des travaux de canalisation d'eau. Il y a maintenant 7 bouches d'eau autour du Théâtre et une au-dessus, dans le périmètre de l'école de dessin.

**Voirie.** — Règlement des dépenses des travaux par entreprise de l'année 1882.

Le maire rappelle qu'autrefois l'administration ne soumettait pas ces comptes au Conseil et qu'ils étaient réglés directement, mais la préfecture exige aujourd'hui qu'il soit consulté à cet égard. Il n'y a qu'à approuver une pareille mesure, et le Conseil s'empresse d'y faire droit en adoptant la proposition de l'administration.

Couverture du Furan dans le quartier du Petit-Treuil. — Règlement des dépenses. — Entreprise Laforgue. — La dépense s'élève à 349,753 francs. — Adopté.

Construction de water-closets, place Dorian. — Approbation du marché.

Les plans présentés au Conseil montrent des water-closets coté hommes et coté dames, bâtis en pierres et en ciment.

Quelques conseillers trouvent ce croquis un peu monumental. M. le maire répond que ce genre d'établissement comporte bien ce genre d'architecture.

M. Marx dit qu'à Paris il y a des kiosques similaires en fer et en bois d'une forme plus gracieuse et plus légère et d'un prix certainement moins coûteux.

M. Roux répond que le bois est vite pourri et que le fer s'oxyde facilement. Il cite les urinoirs installés sur les places de la ville et qui sont dans un triste état.

Les propositions de l'administration sont adoptées. Coté, 2,700 francs.

Classement et nivellement de deux rues dans le quartier de la Pareille. — Adopté.

Pétition relative aux rues de Montaud. — Avis.

On sait qu'un pétitionnement important a été fait dans le quartier de Montaud pour protester contre la désaffectation des sommes comprises dans l'emprunt pour tracer des rues dans la plaine de Montaud, sommes destinées actuellement à l'installation d'un marché aux bestiaux aux Mottetiers.

M. le maire estime, dans son exposé, que le Conseil doit persister dans ses votes précédents. Il dit que le projet de l'emprunt ne peut être exécuté maintenant, vu l'énormité de la dépense ; qu'un marché aux bestiaux apportera à la ville des ressources nouvelles, tandis que les rues de la plaine de Montaud profiteraient seulement à quelques propriétaires.

Ces derniers, ajoute-t-il, n'ont qu'à donner le terrain et alors les rues pourraient se faire. Du reste les logements ne manquent pas en ce moment à Saint-Etienne, et ce n'est pas dans un moment de crise comme celui que nous traversons que l'on se décide à construire des immeubles. Il serait à craindre que les rues, une fois tracées, restassent longtemps sans constructions.

Du reste, plusieurs fois on a eu l'espoir de s'entendre avec des propriétaires représentés par un mandataire spécial, mais, au moment de signer, on n'a rien pu obtenir. On donne bien 10 mètres pour les rues de 42 mètres mais on veut regarder largement, en vendant les 2 mètres restants, le cadéau que l'on prétend faire à la Ville.

M. Marx demande à M. le maire et au Conseil l'ajournement de la discussion à quarante-huit heures, pour avoir le temps d'étudier le dossier, afin de répondre utilement aux arguments de M. le maire.

La question est trop grave pour que l'on puisse ainsi la traiter au pied-levé. La pétition est trop sérieuse pour que l'on tranche ainsi une question qui intéresse un quartier tout entier. M. Marx s'étonne, du reste, que ceux qui ont laissé introduire ce projet dans l'emprunt le combattent si vivement aujourd'hui.

M. le maire répond que la question est ancienne, que les arguments de part et d'autre ont été souvent émis, que les opinions sont faites et que la remise de la discussion n'apporterait aucun fait nouveau.

M. Joly dit qu'il est bien d'avis que les propriétaires donnent tout le terrain nécessaire pour le tracé des rues, mais il se demande ce que deviendra l'égout de la rue de Roanne.

M. Perrot appuie ce que dit M. Joly et assure que tous les propriétaires demandent la construction de l'égout et sont décidés à payer leur quote-part.

M. le maire répond que l'égout se fera certainement dans un temps plus ou moins éloigné.

M. Marx insiste pour l'ajournement qui est refusé.

Les propositions de l'administration, c'est-à-dire la désaffectation des sommes comprises dans l'emprunt, sont approuvées.

Ont voté contre, MM. Joly, Feuillet, Marx. — Le Conseil adopte ensuite sans discussion des cessions de terrains à Mme veuve Pinatel, MM. Denis Gillier, Penel frères, Mme veuve Brossy, aux familles Gillier, Héritier, Javelle, etc.

Alignement et nivellement du chemin vicinal n° 3 de l'Estivallière et du chemin n° 2 du Cros.

Le Conseil donne acte de la communication de la commission départementale.

**Approbation de décomptes.** — Le Conseil approuve le décompte pour l'installation du laboratoire de chimie et de l'acquisition des appareils à gaz de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et d'un lustre pour la salle des mariages.

#### Arrondissement

**Le Chambon.** — On vient de placer, dans la traversée de la ville, à la place de ces mots : Route nationale, cette inscription : rue Gambetta.

Les plaques portent cette mention : 1838-1882.

**Rive-de-Gier.** — Hier soir, vers 6 heures, le jeune Roche, âgé de 4 ans, fils du sieur Roche, charpentier, rue Vieille-des-Verchères, est accidentellement tombé dans le canal au lieu dit de l'Abreuvoir.

Le nommé Clamaron s'est immédiatement jeté à la nage et a pu sauver l'enfant au moment où le courant allait l'emporter. Mais, par suite de l'absorption de l'eau du canal, le jeune Roche est gravement malade.

### DÉPARTEMENTS

#### Rhône

**Lyon.** — Hier matin, sur plusieurs murs de la ville, notamment à la Croix-Rousse, on a affiché le manifeste du prince Napoléon. Les affiches ont aussitôt été lacérées par les passants.

Elles portaient au bas : par les soins de la Commission politique.

Le courrier de la Nouvelle-Calédonie, qui vient d'arriver, nous apporte la nouvelle de la mort de Poujard, qui, il y a quatre ans, à Lempilly, assassina son cousin Lacrotte pour lui voler 3,000 francs.

Coincidence singulière : il est, paraît-il, décédé à l'île Nou, le 6 décembre de l'année dernière, c'est-à-dire trois ans jour par jour après sa condamnation.

Poujard légua par testament aux hospices civils de Lyon tous les immeubles qu'il possédait à la Tour-de-Savagny, Dommartin, Civrieux d'Azergues et Lissieux, à la charge pour cette administration de faire ramener son corps en France et de l'inhumer à Dommartin.

Malheureusement, Poujard, condamné aux travaux forcés à perpétuité, ne pouvait tester, et son legs aux hospices n'a aucune valeur.

#### Isère

**Vienne.** — Tous nos confrères de Lyon se sont longuement étendus sur une prétendue affaire d'empoisonnement aux détails mystérieux. Ils annonçaient à leurs lecteurs de longs détails ; ils en sont aujourd'hui pour leurs frais.

Ce fameux drame n'a jusqu'à présent existé que dans l'imagination de quelques personnes. On racontait qu'une personne de Vienne avait été empoisonnée à Paris ; or, soit à la préfecture de police, soit au parquet de la Seine, on ne sait rien sur cette affaire.

#### Haute-Loire

**Le Puy.** — Hier, vers 9 heures 1/2, la voiture de M. de Châteauneuf descendait la route de Brives. En sens contraire, venait la voiture publique du Monastier qui se rendait

au Puy. Quand ces deux attelages se croisèrent, le cheval du premier prit subitement peur et s'engagea sur un parapet qui se trouve le long de la route.

Pour éviter de plus graves accidents, le cocher a dû couper la sous-ventrière et le cheval est tombé d'une hauteur de 2 mètres 50 dans un jardin.

Les dégâts sont purement matériels.

## DÉPÊCHES

Service spécial du Petit Roannais

Paris, le 9 mai, 11 h. soir.

#### CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Le Conseil municipal de Paris a renouvelé aujourd'hui son bureau.

M. Mathey a été élu président.

M. de Bouteiller, ancien président, avait préalablement décliné la candidature.

MM. Darlot, Jobbé-Duval sont nommés vice-présidents.

Lecture a été donnée d'une lettre de M. le docteur Thulié qui donne sa démission de conseiller municipal de Paris, le scrutin de dimanche dernier à Passy pour l'élection d'un député lui ayant démontré qu'il n'avait plus la confiance de la majorité des électeurs.

#### RÉFORME JUDICIAIRE

La commission de la réforme judiciaire s'est réunie ce matin.

M. Martin-Feuillée a accepté les modifications réclamées par la commission relative à la composition et aux attributions du conseil supérieur.

#### UNE PÉTITION

Il se confirme qu'une pétition revêtue d'environ trois mille signatures, et ayant reçu l'adhésion des chambres de commerce de Marseille, Nîmes, etc., va prochainement être déposée sur le bureau du Sénat pour demander que les colonies soient soumises, à l'avenir, au même régime douanier que la métropole.

#### UNE NOUVELLE GRÈVE

C'est dans notre ville une véritable épidémie de grève.

Les employés au nettoyage de la ville se sont réunis hier soir en assemblée générale. Lecture a été donnée des lettres adressées aux entrepreneurs et au maire dans le but d'obtenir une augmentation de salaire de 50 centimes par jour.

Les délégués ont ensuite rendu compte de leur mission et la grève a été déclarée. Une commission de 9 membres, siégeant rue Besureau, 20, a été nommée pour représenter les grévistes.

#### Etat-civil de la ville de Roanne

##### MARIAGES : 3

Du 5 mai. — Bernard (Claude), mécanicien, 27 ans, et Mlle Lafond (Marie), contre-maitresse de bobinage et cannetage. — Bennetier (Benoit), 27 ans, tisseur, et Mlle Thevenin (Marguerite), 23 ans, tisseuse. — Goutorbe (Joseph), 29 ans, marinier, et Mlle Seraut (Catherine), 33 ans, tricoteuse.

##### NAISSANCES : 12

Du 5 mai. — Richard (Clément-Marie), fille de Jean, cafetier, et de Marie Brachet. — Rollet (Jean-Baptiste), fils de Claude, employé de commerce, et de Toussaint Rollet, couturière. — Du 7 mai. — Raquin (Anne), fille de Jean-Marie-Jules, cultivateur, et de Marie Labbe. — Crétin (Antoine-Joseph), fils d'Antoine, concierge, et de Benoîte Parache. — Fournier (André-Auguste), fils de Claude, et de Claudine Drigeard, cannetière. — Pion (Claude), fils de Antoine, journalier, et de Marie Chantelauze, tailleur.

Du 8 mai. — Descombes (Anne-Marie-Eugénie), fille de Bartholémy, pharmacien, et de Iruguette-Anne-Marie Bailliat. — Bordat (André), fils de François, cordonnier, et de Marie Raquin, tricoteuse. — Darmet (Claude-Marie), fille de Jean-Marie, tisseur, et de Anne-Benoîte Seravan. — Duvergier (Catherine), fille de Louis-Alfred, employé de commerce, et de Louise Déchavanne, poticonneuse. — Aumeunier (Jean), fils d'Ambroise, charpentier en bâtiments, et de Marie Coin. — Lafon (Antoine-Gustave), fils de Jean, journalier, et de Marie Derro, tailleur.

##### DÉCÈS : 9

Du 5 mai. — Brunot (Claudine), 71 ans, épouse de Henri Moreau, cultivateur. — Pierre (Alexis), 50 ans, journalier, célibataire. — Chevin (Marie), 37 ans, tisseuse, épouse de Jacques Charguieraud, fleur. — Leclerc (François), 82 ans, propriétaire, époux de Claudine Priele.

Du 7 mai. — Valorgue (Joseph), 73 ans, marchand de vins, célibataire. — Cognet (Jeanne), 73 ans, propriétaire-jardinière, veuve de Jean Pamp. — Collat (Claudine-Marie), 16 ans, tailleur, célibataire. — Bonnefond (Marie-Joséphine), 4 ans. — Du 8 mai. — Aurard (Jeanne), 5 ans.



## Conversion de la rente 5 0/0

Avis aux porteurs de rente  
5 0/0

Le **CRÉDIT LYONNAIS**, se met à la disposition des porteurs de rente française 5 0/0, pour leur donner tous renseignements utiles et leur faciliter les opérations relatives à la conversion.

**Saint-Etienne**, 7, place de l'Hôtel-de-Ville;  
**Saint-Chamond**, 42, Grande-Rue;  
**Rive-de-Gier**, 5, place Grenette;  
**Roanne**, rue Nationale, 104.

Le **Fer Bravais** est de toutes les préparations ferrugineuses en général celle qui se prend le plus facilement, que les estomacs les plus difficiles supportent le mieux et dont l'usage prolongé n'entraîne ni gastralgie, ni constipation. (Extrait d'une causerie scientifique).

## PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères

Ordres de Bourse à terme et au comptant

MAISON

**CHARRIER - THIERREE et Cie**

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE

1, Grande rue du Marché, au 1<sup>er</sup>

La maison se charge des ordres au comptant et spécialement de ceux à terme et ne prend qu'un seul courtage (le courtage officiel).

Une circulaire est envoyée chaque soir gratuitement à tous les clients qui en font la demande par écrit.

Nota. — Toutes les opérations en banque ne comportent qu'une seule liquidation et un seul courtage par mois.

## Huitième Année LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles et Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

## LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres Céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité

15 francs par an

On s'abonne à Saint-Etienne, à l'Agence  
V. Fournier, 6, rue Ste-Catherine

## BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10  
SUCCURSALES AU PUY ET A VIENNE

Société anonyme. — Capital, 4,750,000 francs

### LA BANQUE BONIFIE

Aux dépôts de fonds remboursables:

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| A vue                | 2 0/0     |
| A CINQ JOURS DE VUE  | 3 0/0     |
| A 6 mois             | 4 0/0     |
| A 1 an               | 4 1/2 0/0 |
| A 2 ans et au-dessus | 5 0/0     |

Escompte. — Encaissements  
Achat et vente de valeurs. — Coupons  
Renseignements. — Emissions

## HERNIES

sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence plus de bandages. Par le Dr GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

St-Etienne, imp. J. Berland, pl. de l'Hôtel-de-Ville 4

## On demande

Un jeune homme de 13 à 14 ans, sachant lire et écrire, pour faire les courses. S'adresser à l'Agence V. Fournier, 6, rue Sainte-Catherine, sous l n° 1,273.

## A LOUER

Appartement et Pavillon

Angle de la place du Peuple et de la nouvelle rue St-Denis. — S'adresser au Magasin d'habillements **Au Phare de la Loire**.

## FER DE MERAS

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang; très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs.

Paris, Ph. Vial, rue Bourdaloue; à St-Etienne Ph. Jacob et Arnault.

## Dépôt des Eaux minérales

## EAUX DE VICHY

Larbaud et St-Yorre  
45 cent. la bouteille  
Le verre est repris pour 5 cent.  
A la Pharmacie Arnault

## Sources Centrales

DE  
ST-GALMIER

Eaux minérales naturelles les plus gazeuses et les plus hygiéniques

Dépôt: Dans les principales pharmacies et chez les marchands d'Eaux.

## LOTÉRIE DE LA VILLE DE LILLE

(PALAIS DES BEAUX-ARTS)

TIRAGE FIXÉ AU 15 JUIN PROCHAIN

600,000 fr. de Lots, déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations

|                       |         |                       |         |
|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
| 1 Lot de.....         | 200,000 | 5 Lots de 10,000..... | 50,000  |
| 1 Lot de.....         | 100,000 | 25 Lots de 1,000..... | 25,000  |
| 2 Lots de 50,000..... | 100,000 | 50 lots de 500.....   | 25,000  |
| 4 Lots de 25,000..... | 100,000 |                       | 600,000 |

Prix du Billet: UN FRANC

Mise en Vente en gros à la Mairie de Lille et chez MM. Bortoli frères, 23, rue de l'Entrepôt, à Paris et à Marseille, rue Vacon, 23. Vente en détail dans les principaux bureaux de tabac, et chez les libraires.

## VINS DE BORDEAUX

M. L. Vienne-Lazare, Propriétaire, 87, 89, 91, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, payables en 60 jours, franco port, gare désignée:  
Vins de table rouges 1881 130 f. | Médoc ..... 1878 210 f.  
Côtes de Bourg ..... 1879 160 f. | 25 bout. St-Estèphe 1874 65 f.  
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. — On demande repr<sup>s</sup> sérieux.

## ANÉMIE PAUVRETÉ du SANG

## PILULES DE VALLET

## CHLOROSE PÂLES COULEURS

Le Fer contenu dans les **Pilules de Vallet** est assimilable, supporté par les estomacs les plus délicats, et pénètre rapidement dans le sang. Aussi les **Pilules de Vallet** sont-elles reconnues comme le ferrugineux le plus sûr pour guérir l'anémie, les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Les **Pilules de Vallet** ne constipent pas et ne noircissent pas les dents. Le traitement ferrugineux par les **Pilules de Vallet** est des plus simples, des plus efficaces et des moins coûteux. Les **Pilules de Vallet** sortant du laboratoire de l'inventeur ne sont vendues qu'en flacons du prix de 3 francs et en demi-flacons de 1 fr. 50. Elles ne sont pas argentées.

Les véritables pilules de Vallet ne sont pas argentées. Le nom de Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule.

Exiger sur l'étiquette la signature ci-contre: *Vallet*  
VENTE DANS LA PLUPART DES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER  
Fabrication et vente en gros: PARIS, 19, rue Jacob.

Les véritables pilules de Vallet ne sont pas argentées. Le nom de Vallet est imprimé en noir sur chaque pilule.

Indispensable aux fabricants et industriels qui ont ou veulent avoir des relations avec l'Espagne, Amériques espagnoles et Portugal

## ANNUAIRE DU COMMERCE

De l'Industrie, de la Magistrature et de l'Administration

Un Indicateur des 400,000 adresses de l'Espagne, ses Colonies, Etats Hispano-Américains et Portugal. — Un volume de plus de 2,500 pages.

On souscrit à l'Annuaire et à ses annonces à l'Agence générale de publicité V. FOURNIER, 6, rue Ste-Catherine, à Saint-Etienne, seul représentant.

## AFFICHAGE

A l'Agence Victor FOURNIER

Maison universellement connue par la bonne et prompt exécution des ordres qui lui sont confiés

6, rue Sainte-Catherine, 6, Saint-Etienne

## DISTRIBUTION

## VENTE EN GROS ET DÉTAIL

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER, 6, rue Ste-Catherine, 6, à St-Etienne

# BILLETS DE LOTÉRIE

## INTERNATIONALE TUNISIENNE

Autorisée par décret de S. A. le Bey le 22 février 1882

Cette loterie a pour but d'aider à la création d'établissements européens de bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie.

## UN MILLION DE FR. DE LOTS

Six millions de billets

Le paiement des lots se fera en argent

|                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| 5 gros lots de 100,000 fr. | 10 lots de..... 10,000 fr. |
| 2 lots de..... 50,000 —    | 100 lots de..... 1,000 —   |
| 4 lots de..... 25,000 —    | 200 lots de..... 500 —     |

Les fonds seront déposés à la Banque de France

## DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

Reconnue d'utilité publique

Autorisée par arrêté ministériel du 31 mai 1882

POUR LA CRÉATION A PARIS D'UN

## MUSÉE D'ART DÉCORATIF

538 Lots formant

## DEUX MILLIONS DE FR.

Payables en espèces

Quatorze millions de billets

## Gros Lot: 500,000 fr.

|                    |                     |                 |
|--------------------|---------------------|-----------------|
| Un lot de 200,000. | 4 lots de 100,000.  | 4 lots 50,000.  |
| 8 lots de 25,000.  | 20 lots de 10,000.  | 100 lots 1,000. |
|                    | 400 lots de 500 fr. |                 |

Les fonds seront déposés à la Banque de France

## PALAIS DES BEAUX-ARTS

## VILLE DE LILLE

5,000,000 de Billets

600,000 Francs de Lots

## GROS LOT: 200,000 FRANCS

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| 1 lot de..... 100,000 fr. | 5 lots de..... 10,000 fr. |
| 2 lots de..... 50,000 —   | 25 lots de..... 1,000 —   |
| 4 lots de..... 25,000 —   | 50 lots de..... 500 —     |

## Prix du Billet: UN FRANC

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 45 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets

FORTES REMISES POUR LA VENTE EN GROS

NOTA. — Bien désigner le nombre de Billets demandés pour chaque Loterie